

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **5 octobre 2015** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Patrice Thériault
Siège #2 - Nelson Lacroix
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Gaston Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Sylvain Chabot

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-10
136

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 03.01 - Séance ordinaire du 8 septembre 2015**
- 04 - LÉGISLATION**
- 05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 05.01** - Acceptation des comptes
- 05.02** - Acceptation des dépenses incompressibles
- 05.03** - Adoption des journaux
- 05.04** - Demande de Valérie Fournier - subvention pour maison neuve
- 05.05** - Résiliation du solde résiduaire - Règlement d'emprunt N-134
- 05.06** - Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme
- 05.07** - Demande de remboursement - Yves Quirion
- 05.08** - Aide financière - Constructions neuves ou rénovations majeures
- 06** - SÉCURITÉ INCENDIE
 - 06.01** - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
 - 06.02** - Entente d'aide mutuelle pour la protection incendie - Ville St-Pamphile
- 07** - RÉSEAU ROUTIER
 - 07.01** - Point d'information - Karine Godbout, représentante
- 08** - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 08.01** - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
- 09** - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 09.01** - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
 - 09.02** - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant
- 10** - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.01** - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
 - 10.02** - Demande de monsieur Richard Poisson - Acquisition d'une ancienne route
 - 10.03** - Installation des conteneurs
- 11** - TOURISME
 - 11.01** - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
 - 11.02** - Projet d'hébergement dans le bâtiment multiservices
- 12** - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.01** - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
 - 12.02** - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
 - 12.03** - Transport - Activités parascolaires
- 13** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14** - VARIA
- 15** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2015-10
137**

03.01 - Séance ordinaire du 8 septembre 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Nelson Lacroix et

résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2015-10
138**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de

- 11 784,99 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillers Karine Godbout et Sylvain Chabot. Ces derniers ont apposés leurs initiales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
139**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix,

appuyé par Sylvain Chabot et résolu :

que les comptes du mois de septembre 2015, au montant total de 41 235,20 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	30 232,70 \$
• Salaires nets versés	7 659,72 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>3 342,78 \$</u>
• Total	41 235,20 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
140**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

EJ-08-36 à EJ-08-38 : Conciliation bancaire d'août 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05.04 - Demande de Valérie Fournier - subvention pour maison neuve

Une lettre explicative lui sera envoyée avec la résolution.

**2015-10
141**

05.05 - Résiliation du solde résiduaire - Règlement d'emprunt N-134

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a entièrement réalisé l'objet du règlement N-134 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 482 803 \$;

ATTENDU QU'UN montant de 100 000 \$ provenant du fonds général a été affecté à la dépense;

ATTENDU QUE l'on approprie un montant de 1 549 193 \$ provenant de la subvention Infrastructures-Québec;

ATTENDU QUE le financement permanent d'une somme de 833 610 \$ a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 1 609 988 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt N-134 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu :

QUE le montant de la dépense du règlement N-134 soit réduit de 2 543 598 \$ à 2 482 803 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement N-134 soit réduit de 2 443 598 \$ à 833 610 \$;

QU'UN montant de 100 000 \$ provenant du fonds général a été affecté à la dépense;

QU'UN montant de 1 549 193 \$ provenant de la subvention Infrastructures-Québec soit affecté à la dépense;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**05.06 - Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de
lobbyisme**

ATTENDU la volonté du gouvernement libéral, par le biais de son Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie Canadienne M. Jean-Marc Fournier, de légiférer en matière de lobbyisme par le dépôt le 12 juin dernier du “Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme”;

ATTENDU que ce projet de loi touche autant les organismes à buts non lucratifs d’habitation ou autres entités communautaires que les corporations multinationales et de tout ce qui se situent entre ces deux extrêmes, sans distinctions des disparités de ressources financières ou humaines relatives à ces catégories d’entreprises;

ATTENDU que cette nouvelle législation aura comme effet d’ajouter au fardeau de travail quotidien de gestionnaires, d’administrateurs et de bénévoles par l’ajout de la tenue d’un registre des interventions avec les élus de tous paliers de gouvernement confondus;

ATTENDU que cette nouvelle législation pourrait faire subir à des OBNL d’habitation déjà sous financé des amendes disproportionnées en cas d’oubli ou de manque de ressources pour mettre à jour le registre;

ATTENDU que cette même législation ne favorisera pas l’échange entre les acteurs communautaires et les élus;

ATTENDU que les OBNL d’habitation ainsi que tous les autres type d’OBNL sont le produit d’actions de citoyennes et de citoyens qui se sont impliqué bénévolement et qui s’impliquent encore à améliorer la vie des personnes âgées, des jeunes et des moins bien nantis de notre société, et qu’il n’est pas approprié de les assimiler à l’entreprise privée;

ATTENDU que la Fédération régionale des OBNL d’Habitation Québec-Chaudière-Appalaches désire faire savoir au Ministre Fournier ainsi qu’à l’actuel gouvernement Libéral qu’il serait dangereux de mettre en péril, par le projet de loi 56, la possibilité qu’ont les OBNL d’habitation et autres organismes communautaires de pouvoir facilement communiquer et de se représenter auprès des divers paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Chabot,

ET appuyé(e) par France Thibodeau

IL est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert appuie les démarches de la Fédération Régionale des OBNL d’Habitation Québec-Chaudière-Appalaches qui désire sensibiliser le gouvernement Libéral en général et le ministre Fournier en particulier que le projet de loi 56 pourrait nuire à l’efficacité des actions de milliers de bénévoles d’organismes à buts non lucratifs;

QU’il serait également paradoxal et inadéquat que l’action

communautaire soit considérée sur le même pied que l'entrepreneuriat privé aux termes d'une législation sur le lobbying;

QU'une copie de la présente soit envoyée à la Fédération Régionale des OBNL d'Habitation Québec-Chaudière-Appalaches.

**2015-10
143**

05.07 - Demande de remboursement - Yves Quirion

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Quirion a fait une demande de remboursement en vertu de la résolution # 2015-06-87, pour le test de sol exigé lors de l'installation et du maintien d'un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2015-06-87 est abrogée et remplacée par la résolution # 2015-10-144 et cette dernière s'appliquera;

CONSIDÉRANT QUE nous avons également reçu la confirmation de conformité de l'installation septique par monsieur François Jean, inspecteur régional de la MRC de l'Islet pour la municipalité de Saint-Adalbert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert a reçu une facture représentant des travaux de plus de 500 \$ avant taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Gaston Bourgault et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accepte de verser le montant maximum de 500 \$ à monsieur Yves Quirion pour l'obligation d'y installer maintenir en bon état de fonctionnement un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout puisque le dossier est complet et conforme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
144**

05.08 - Aide financière - Constructions neuves ou rénovations majeures

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir dans la conjugaison des articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* de verser une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert juge approprié d'accorder une aide financière au propriétaire d'un immeuble selon les alinéas 3 et 5 de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accorde à tout propriétaire d'un terrain vacant lors de la construction d'un bâtiment résidentiel neuf ou à tout propriétaire lors d'une rénovation majeure de 75 % et plus du bâtiment résidentiel, un montant maximum de 500 \$ afin de se conformer à l'obligation d'y installer et maintenir en bon état de fonctionnement un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout;

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accorde à tout propriétaire d'un terrain vacant situé à l'intérieur du périmètre desservi par le réseau d'égout et ce, lors de la construction d'un bâtiment résidentiel neuf ou à tout propriétaire lors d'une rénovation majeure de 75 % et plus du bâtiment résidentiel, un montant maximum de 500 \$ pour le coût des travaux de branchement sur le réseau d'égout;

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accorde également, à tout propriétaire d'un bâtiment résidentiel neuf ou à tout propriétaire lors d'une rénovation majeure de 75 % et plus du bâtiment résidentiel, un montant maximum de 500 \$ pour les frais d'installation de détecteurs incendie, de tout appareil destiné à éteindre ou combattre le feu ou de tout autre appareil de sauvetage;

QUE la municipalité de Saint-Adalbert versera le montant par chèque lorsque tous les travaux seront complétés et que le dossier de conformité de l'inspecteur municipal et/ou le directeur incendie sera déposé;

QUE la municipalité de Saint-Adalbert exige une facture à titre de preuve à l'effet que les travaux ont coûtés au moins 500 \$ avant taxes applicables;

QUE la municipalité de Saint-Adalbert abroge la résolution # 2015-06-87 par cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le directeur incendie mentionne que le point était l'entente intermunicipale avec la Ville Saint-Pamphile. Comme un point de discussion est à l'ordre du jour, nous allons en discuter à ce dernier.

**2015-10
145**

06.02 - Entente d'aide mutuelle pour la protection incendie - Ville St-Pamphile

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu votre résolution concernant la fin de l'entente d'aide mutuelle pour la protection des incendies;

CONSIDÉRANT QUE dans votre résolution, vous faites mention du salaire horaire des pompiers mais qu'il n'y a aucune mention sur les tarifs applicables aux éléments suivants :

- Véhicules et équipements;
- Repas et autres frais de subsistance;
- Frais fixes d'intervention;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par Gaston Bourgault et résolu de demander à la municipalité de Saint-Pamphile des éclaircissements sur tous les tarifs applicables lors d'une demande d'intervention sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

Rien à signaler. Étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de précipitations de pluie, les chemins restent beaux.

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Rien à signaler.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Cette dernière mentionne qu'elle a reçu une demande afin que la municipalité devienne "Municipalité Amie des enfants". Étant donné que nous avons déjà la politique familiale ainsi que la MADA "Municipalité Amie des Aînés", nous ne nous engagerons pas dans un nouveau dossier. De plus, aucune aide financière n'est donnée.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant

Fête de l'Halloween samedi, le 31 octobre prochain à 13h30, à la salle municipale. La publicité sortira dans les prochains jours.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Rien à signaler.

10.02 - Demande de monsieur Richard Poisson - Acquisition d'une ancienne route

Une lettre lui sera envoyée afin de lui expliquer qu'un contrat notarié

sera fait pour tous les correctifs reliés au dépôt de la réforme cadastrale.

10.03 - Installation des conteneurs

Le maire explique que les conteneurs ou plus communément appelé "trailer de remorque fermé" ne sont pas acceptés sur le territoire de la municipalité. La réglementation est déjà en place mais une nouvelle est présentement en discussion et devrait être adoptée en début d'année 2016.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Le maire a remis des pamphlets touristiques.

2015-10
146

11.02 - Projet d'hébergement dans le bâtiment multiservices

CONSIDÉRANT QUE le projet d'hébergement touristique est toujours à l'ordre du jour puisque c'était dans les points forts retirés du sondage que nous avons fait à la population lors de l'acquisition de l'ancien collège;

CONSIDÉRANT QUE les subventions sortiront prochainement et que nous devons faire l'évaluation du projet afin de déterminer la faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un conseiller (ère) responsable du dossier;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert nomme monsieur Sylvain Chabot à titre de conseiller responsable du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Le maire demande à Normand Caron de vérifier auprès d'Usinage JS si la plaque de stainless sera bientôt prête afin de l'installer avant l'hiver.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

Rien à signaler.

12.03 - Transport - Activités parascolaires

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire La Rencontre offre à ses élèves une gamme d'activités parascolaires sportives, académiques, culturelles ou sociales le mercredi soir;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de faire de l'école un milieu de vie stimulant et de développer les intérêts ou les compétences des jeunes de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour offrir la possibilité aux élèves de participer à ces activités, il y a des coûts de transport assez élevé à assumer;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'obtenir la contribution de partenaires externes afin de défrayer ces coûts;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par France Thibodeau,

appuyé par Nelson Lacroix et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adalbert accorde la somme de 700 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée à savoir si la municipalité pourrait intervenir à la réparation de la route 204 Est auprès du Ministère des Transports. Le maire mentionne que nous avons envoyé une résolution à cet effet le mois passé.

Une enseigne "Cul-de-Sac" est demandée dans la rue Bourgault puisque plusieurs personnes prennent cette rue plutôt que de tourner directement sur la principale. Normand Caron s'occupera de la commander.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20h30

René Laverdière, maire

Maggy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles
prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses
décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. très.